

Question écrite de Geneviève P-GAILLARD, Députée des Deux-Sèvres à l'adresse de Michel BARNIER, Ministre des Affaires Etrangères

Mme Geneviève P-GAILLARD appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés d'obtention des visas pour les jeunes participants aux actions internationales organisées par les associations ou les organisations internationales de la jeunesse non gouvernementales.

Chacun sait que l'une des missions du Conseil de l'Europe est de promouvoir la démocratie. Les organisations internationales de la jeunesse non gouvernementales, avec le soutien de ce dernier oeuvrent dans ce sens notamment par l'organisation de rencontres internationales sur différents thèmes.

Or, les jeunes sans revenus, originaires de pays économiquement pauvres, n'obtiennent pas de visa pour participer à ces actions au prétexte qu'ils présentent un risque migratoire, considérés potentiellement comme demandeurs d'asile ou clandestins.

Les organisations internationales de la jeunesse non gouvernementales organisatrices de ces actions par la sélection des candidats et par leur expérience démontrent que les participants autorisés à venir en France retournent dans leur pays d'autant plus que les remboursements se font au vu des voyages effectués.

Aussi, elle lui demande de prendre des mesures permettant l'obtention d'un visa aux participants aux rencontres organisées par les organisations internationales de la jeunesse non gouvernementales bénéficiant du soutien du Conseil de l'Europe.

Niort, le 2 septembre 2004
Geneviève GAILLARD